

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 12 novembre 2025

CDDEM(2025)21

COMITÉ DIRECTEUR SUR LA DÉMOCRATIE (CDDEM)

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE A PLUSIEURS NIVEAUX (GT-GPN)

Préparé par le Secrétariat

Mandat du Groupe de travail sur la gouvernance à plusieurs niveaux (GT-GPN)

Adopté par le CDDEM lors de sa 4e réunion plénière (26-28 novembre 2025)

Mission

Sous l'autorité du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM), le Groupe de travail sur la gouvernance à plusieurs niveaux (GT-GPN) est chargé de réaliser les tâches suivantes, dans les délais indiqués ci-dessous :

	Délai ▼
Projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la gouvernance à plusieurs niveaux	31/12/2027
Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2023)5 sur les principes de bonne gouvernance démocratique	31/12/2027

Calendrier

Les tâches du GT-GPN comprennent les étapes suivantes, qui doivent être réalisées dans les délais indiqués ci-dessous :

	Échéance ▼
Étude de faisabilité et ébauche de la recommandation sur la gouvernance à plusieurs niveaux <i>À examiner et discuter lors de la première réunion du GT-GPN, en vue de sa soumission à la 5e réunion plénière du CDDEM</i>	Mars 2026
- Première version de la recommandation sur la gouvernance à plusieurs niveaux - Aperçu du rapport d'examen de la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2023)5 <i>À examiner et discuter lors de la deuxième réunion du GT-GPN, en vue de sa soumission à la 6e réunion plénière du CDDEM.</i>	Septembre 2026
- Projet révisé de recommandation sur la gouvernance à plusieurs niveaux - Première version du rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2023)5	Mars 2027

<i>À examiner et discuter lors de la troisième réunion du GT-GPN, en vue de sa soumission à la 7e réunion plénière du CDDEM</i>	
Consultations (publiques) sur le projet de recommandation sur la gouvernance à plusieurs niveaux	Juillet
- Projet final de recommandation sur la gouvernance à plusieurs niveaux pour approbation par le CDDEM - Projet final du rapport d'examen de la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2023)5 pour adoption par le CDDEM <i>À finaliser et approuver lors de la quatrième réunion du GT-GPN, conformément aux orientations fournies lors de la 7e réunion plénière de la CDDEM</i>	Octobre 2027

Composition

Tous les États membres peuvent désigner des représentant-e-s et/ou des expert-e-s indépendants et participer au groupe de travail GT-GPN. Le Conseil de l'Europe prendra en charge les frais de voyage et de séjour des expert-e-s de sept États membres, en tenant compte notamment de leur expertise, de la représentation géographique, de l'équilibre entre les sexes et de la prise en compte des différents systèmes juridiques. Il prendra également en charge les frais de voyage et de séjour de deux expert-e-s indépendant-e-s nommés au groupe de travail par le Secrétaire Général.

Les autres États membres peuvent désigner des représentant-e-s sans prise en charge des frais. Les institutions et organismes ayant le statut de participant ou d'observateur au CDDEM peuvent également désigner des représentants au groupe de travail, sans prise en charge des frais.

Les expert-e-s participant au groupe de travail doivent avoir une spécialisation adéquate dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : droit constitutionnel et administratif spécialisé dans la décentralisation et l'autonomie locale ; réforme de l'administration publique, gestion stratégique et mécanismes de coordination entre les niveaux de gouvernement ; systèmes de péréquation fiscale et approches collaboratives de la répartition des fonds entre les niveaux de gouvernement ; et mécanismes de gouvernance participative (consultations, budgétisation participative, cogestion).

Les candidatures à la participation au groupe de travail GT-GPN, avec prise en charge des frais, doivent être soumises au Secrétariat. La liste des candidats dont les frais seront pris en charge par le Conseil de l'Europe sera communiquée aux membres du CDDEM avant la deuxième réunion plénière du Comité directeur. L'élection des membres du groupe de travail se déroulera à bulletin secret lors de la quatrième réunion plénière du CDDEM.

Méthodes de travail

Le groupe de travail GT-GPN tiendra jusqu'à quatre réunions, sous forme hybride ou en ligne : deux en 2026 et deux en 2027. Les consultations écrites et les réunions en ligne supplémentaires sont encouragées, si nécessaire. Le GT-GPN est en outre encouragé à mener des consultations avec d'autres organes au sein et en dehors du Conseil de l'Europe, y compris des organisations de la société civile. Il peut nommer un-e rapporteur, un groupe de rédaction ou les deux, et/ou s'appuyer sur les contributions d'experts consultants.

Les dispositions de la Résolution [CM/Res\(2021\)3](#) sur les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail s'appliquent mutatis mutandis aux méthodes de travail du GT-GPN.

Documents de référence

Le groupe de travail GT-GPN est tenu de prendre en considération les normes, rapports et documents pertinents produits sous l'égide du Conseil de l'Europe et d'autres organisations, notamment :

- la Charte européenne de l'autonomie locale ([CETS n° 122](#)) et son Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale ([CETS n° 207](#))
- Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (CETS 106) et ses protocoles additionnels : premier protocole additionnel ([CETS n° 159](#)) ; protocole n° 2 concernant la coopération interterritoriale ([CETS n° 169](#)) ; Protocole n° 3 relatif aux groupements eurorégionaux de coopération (GEC) ([STCE n° 206](#))
- Recommandation [CM/Rec\(2023\)5](#) du Comité des Ministres aux États membres sur les principes de bonne gouvernance démocratique, et son [exposé](#) des motifs
- Comité européen pour la démocratie et la gouvernance (CDDG) : [Rapport sur la gouvernance à plusieurs niveaux](#) (2023)
- Assemblée parlementaire : « [Stratégies politiques pour prévenir, préparer et faire face aux conséquences des catastrophes naturelles](#) », rapport Doc. 15738 (2023), recommandation Rec. 2251 (2023), résolution Res. 2493 (2023)
- Recommandation [CM/Rec\(2022\)2](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la responsabilité démocratique des représentants élus et des organes élus aux niveaux local et régional
- [Rapport](#) du Congrès [CG\(2021\)4010](#) - [Résolution 467 \(2021\)](#) - [Recommandation 455 \(2021\)](#) « Questions récurrentes sur la base des évaluations résultant du suivi par le Congrès de la Charte européenne de l'autonomie locale et des missions d'observation électorale (période de référence 2017-2020) »
- [Rapport](#) du Congrès [CG\(2021\)40-07](#) - [Résolution 466 \(2021\)](#) - [Recommandation 453 \(2021\)](#) « Garantir le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les situations de crise majeure »
- [Rapport spécial](#) du CDDG [sur la gouvernance démocratique et la COVID-19](#) (novembre 2020)
- Recommandation [CM/Rec\(2019\)3](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la supervision des activités des collectivités locales
- Congrès : [Rapport CG35\(2018\)20](#), [Résolution 437 \(2018\)](#) – « La consultation des collectivités locales par les niveaux supérieurs de gouvernement »
- Congrès : Résolution 351 (2012), Recommandation 333 (2012) – [Les collectivités locales de deuxième niveau – la gouvernance intermédiaire en Europe](#)
- Recommandation [CM/Rec\(2011\)11](#) du Comité des Ministres aux États membres sur le financement par les autorités supérieures des nouvelles compétences des collectivités locales 35
- [Rapport sur la gouvernance à plusieurs niveaux \[CDDG\(2023\)12\]](#)
- Congrès : [Rapport CPR\(17\)2](#), [Résolution 293 \(2009\)](#), [Recommandation 278 \(2009\)](#) – « Régions dotées de pouvoirs législatifs : vers une gouvernance à plusieurs niveaux »
- Congrès : Rapport CG(15)10, [Résolution 260 \(2008\)](#) - Partenariat entre les collectivités locales et régionales et les ONG dans les États membres du Conseil de l'Europe
- Recommandation [CM/Rec\(2007\)12](#) du Comité des Ministres aux États membres sur le renforcement des capacités au niveau local et régional
- [Déclaration de Reykjavik](#) – Unis autour de nos valeurs
- OCDE : [Principes d'administration publique](#) (édition 2023)
- OCDE : [Recommandation sur la cohérence des politiques pour le développement durable](#) (2019)
- OCDE : [Pour une décentralisation efficace - Manuel à l'intention des décideurs politiques](#), rapport, 2019
- OCDE : [Partenariats public-privé infranationaux – Relever les défis en matière d'infrastructures](#), rapport 2018
- OCDE : [Repenser l'élaboration des politiques de développement régional](#), rapport, 2018
- OCDE : [Réformes de la gouvernance à plusieurs niveaux - Aperçu des expériences des pays de l'OCDE](#), rapport, 2017
- Union européenne / Comité des régions : « [Livre blanc sur la gouvernance à plusieurs niveaux](#) », Comité des régions, 2009